

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/03/2018

1- INTERVENTION DE LA MJC DE LES ABRETS

La présidente de la MJC de les Abrets explique qu'un diagnostic a été effectué auprès des habitants et des acteurs locaux. Les besoins étant évalués, elle vient solliciter l'aide technique et financière des collectivités pour passer à la phase actions. Il s'agit de proposer aux collectivités d'accueillir sur leur territoire des actions délocalisées répondant aux attentes des habitants. Il s'ensuit un échange avec les membres du Conseil municipal.

2- FINANCES COMMUNALES

1-1 Paiement de facture avant le vote du budget primitif – Délibération n°1

Le Maire explique que dans l'attente du vote du budget, la collectivité peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU la Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13/04/1996

VU la Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8/3/1998)

VU l'Ordonnance n° 2003-1212 du 18/12/2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20/12/2003)

VU l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26/08/2005 art. 2 Journal Officiel du 27/08/2005 en vigueur le 1/1/ 2006)

AUTORISE LE MAIRE à procéder au mandatement de la facture émise par Point Bureautique domicilié à 38480 Le Pont-de-Beauvoisin, avant le vote du budget primitif 2018, pour un montant de 919,75 € TTC.

DECIDE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2018 lors de son adoption, au chapitre 21 compte 2184.

1-2 Révision des tarifs de la salle des fêtes – Délibération n°2

Le Maire présente les tarifs de 5 communes voisines et le bilan financier de la salle des fêtes établi sur 5 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de location de la salle des fêtes suivants à compter du 01/01/2019

<u>Pour un jour</u>	<u>En euros</u>
Particulier de la commune	130
Particulier extérieur	270
Association communale (réunion)	gratuit
Association communale (manifestation)	80
Association extérieure (réunion)	80
Association extérieure (manifestation)	360
Salle de réunions	50
Séminaire sans la cuisine	270
Séminaire avec la cuisine	320
Opération commerciale (vente sur place)	500

<u>Pour deux jours</u>	<u>En euros</u>
Particulier de la commune	200
Particulier extérieur	390
Cauton Ondrasiens	500
Cauton associations	500
Cauton extérieurs	800

MAINTIENT les tarifs et les conditions de location de la buvette intérieure de la salle des fêtes énoncés dans la délibération du 23/02/2009.

1-3 Révision des tarifs des concessions au cimetière – Délibération n°3

Le Maire propose à l'Assemblée de réviser les tarifs des concessions au cimetière.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, Vu la délibération n° 2011-033 du 17 octobre 2011

FIXE les nouveaux tarifs applicables immédiatement comme suit :

Concession 30 ans : 1 place : 130 € (cent vingt euros)

2 places : 260 € (deux cent quarante euros)

Les tarifs au jardin cinéraire ne sont pas modifiés.

1-4 Renouveaulement de la ligne de crédits

Reporté à une séance ultérieure.

1-5 Demande de subvention pour la restauration de la croix du cimetière – Délibération n°4

M. le Maire explique aux membres du Conseil municipal que les croix du cimetière et de l'église, centenaires, sont en mauvais état et qu'elles n'ont jamais été restaurées. Il propose à l'assemblée de les remettre en état et de solliciter le Département pour l'octroi d'une subvention au titre du patrimoine de proximité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE de lancer les travaux de restauration de la croix du cimetière.
- DECIDE de remettre une plaque gravée sur la croix de l'église, pour remplacer la plaque originelle qui a disparu.
- PREND CONNAISSANCE du montant prévisionnel des travaux qui s'élève respectivement à 3 700 € HT (4 440 € TTC) pour la croix du cimetière et 147 € HT (176,40 € TTC) pour la croix de l'église.
- SOLLICITE l'attribution de subventions auprès du Conseil Départemental pour la restauration de ces 2 croix.
- DECLARE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet.

1-6 Participation au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne – Délibération n°5

Le Maire explique à l'assemblée que le SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne est notamment financé par les participations des communes membres dont le montant est inscrit au budget chaque année. Il demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le montant de la participation 2018 selon un échéancier établi.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, Vu la délibération n° 2017-044 du 18/12/2017

- DECIDE que le montant de la participation totale de la commune de Saint-Ondras au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne sera de 130 000 €
- RAPPELLE que pour le premier trimestre 2018 la participation de la commune de Saint-Ondras au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne était de 10 000 € par mois
- DECIDE que les versements suivants auront lieu selon l'échéancier suivant :

MOIS	MONTANT
avril 2018	10 000
mai 2018	10 000
juin 2018	10 000

MOIS	MONTANT
juillet 2018	10 000
août 2018	10 000
septembre 2018	10 000

MOIS	MONTANT
octobre 2018	10 000
novembre 2018	15 000
décembre 2018	15 000

- DECIDE que le montant de cette participation sera inscrit au budget primitif 2018 compte 65548.
- DEMANDE au Maire de bien vouloir régler la dépense

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

Point sur les travaux à effectuer. La Commission bâtiments se réunira le 27/3 à 18h.

4- INTERCOMMUNALITE

Réunion PLUi le 15/03 à la Communauté de Communes.

5- DIVERS

Cérémonie du 19 mars : à 16h au cimetière et à 16h30 au monument aux Morts.

Jean-Pierre BARBIER : permanence le 15 mars à la Tour du Pin.

Ecole : Visite des DDEN le 16 mars à 10h30

Journée environnement : date à fixer.

Compte-rendu de réunions :

- Christian VIEUX-MELCHIOR et Valérie GUINET : Communauté de Communes
- Bénédicte CHALUMEAU : conseil d'école
- Michel DREVON : syndicat des eaux
- Fabien TERRAZ : SEDI
- Michel POLAUD : SICTOM et commission environnement

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 26 MARS A 20H30